



INFOMAIRES



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

Rétrospective **Ur sell war-gil**

Depuis le 29 novembre 2024 :

2024

29 novembre : Représentation de l'AMF 29 à l'Assemblée générale de l'AMR 29 - Gouezec

2 décembre : Réunion sur les narcotrafics organisée par l'AMF 29. Une 30^{ème} de participants ont assisté à la présentation des mutations des narcotrafics dans le Finistère par le Colonel Caniotti et l'accompagnement des usagers par le Dr Billard

3 décembre : Rencontre annuelle des présidents d'intercommunalité du Finistère sur le thème « Jeunesse et Territoire à l'échelon intercommunal : pour une Dynamique Renouvelée et l'Accessibilité au Logement » avec une intervention d'Intercommunalités de France - Plonévez-du-Faou

6 décembre : Participation de la trésorière adjointe et la directrice à la réunion de l'Observatoire des dynamiques éducatives, à l'invitation de la DASEN - Quimper

10 décembre : Réunion d'exécutif restreint AMF 29 au cours duquel sont intervenus des représentants des structures médico-sociales finistériennes afin de faire un point de situation des attentes et conséquences pour les collectivités

12 décembre : Intervention du Président CAP au cycle DGA du Crédit Agricole - Paris

13 décembre : Visite des locaux de Ici Breizh Izel aux élus du Finistère à Quimper, suivie d'une visioconférence de l'ARMB

17 décembre : Réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

2025

7 janvier : Envoi de la carte de vœux AMF 29 à ses adhérents et partenaires

8 janvier : 1^{er} webinaire AMF 29 sur « la gestion des sépultures » à l'attention des élus et agents

10 janvier : Participation d'élus et directrice AMF 29 à la réunion de concertation départementale avec l'ARS - Quimper

13 janvier : Remise des éléments comptables au cabinet Expertise & Comptabilité, suivie d'un échange en visio entre le président AMF 29, la présidente AMR 29 et le préfet sur le Plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ)

14 janvier : Envoi des cotisations 2025, dépôt des appels de cotisation communes et EPCI sur Chorus pro

16 janvier : Rencontre entre le président AMF 29 accompagné de la directrice et le président de la Chambre départementale d'agriculture et Delphine SCHECK - Quimper

21 janvier : échange entre le président CAP et le nouveau directeur de la DDTM 29

Du 21 au 24 janvier : déplacement de la directrice AMF 29 à l'AMF nationale (échanges avec les services et réunion ANDAM) - Paris

Le mot du Président **Gerig ar Prezidant**

Protéger les élus, c'est protéger notre démocratie



Chères collègues, chers collègues,

Notre engagement d'élus locaux AMF repose sur un pacte fondamental avec nos concitoyens : celui de servir l'intérêt général avec intégrité et transparence. Pourtant, depuis plusieurs années, un écueil juridique – la prise illégale d'intérêt – sème la crainte et l'injustice dans nos rangs. Des maires, adjoints, conseillers municipaux, parfois injustement inquiétés, voient leur réputation mise en cause pour des faits anodins. Cette situation, qui aurait pu relever d'un simple oubli ou d'une maladresse, devient une épée de Damoclès pour nous tous.

Le constat est unanime : cette loi de 2013, bien qu'animée par un objectif noble de probité, a dépassé ses intentions. Faute de définition précise et face à une jurisprudence fluctuante, elle transforme les acteurs locaux en délinquants potentiels. Chaque délibération devient un risque. Les conséquences ? Une peur paralysante qui détourne les élus de leurs mandats, et un recul de l'engagement local dans un contexte déjà fragilisé par des agressions verbales, physiques et une complexité administrative croissante.

Face à cette situation inacceptable, l'AMF 29, le Département du Finistère et l'Association des maires ruraux ont pris une initiative forte : l'adoption d'une motion commune appelant à une réforme en profondeur de ce cadre législatif. Nous remercions chaleureusement les communes et

intercommunalités qui ont déjà adopté ce texte. Votre soutien témoigne de notre unité face à ce combat essentiel pour protéger la fonction d'élu et, par conséquent, notre démocratie locale.

Cette motion porte des revendications claires : une définition précise et concrète de la notion de conflit d'intérêts, l'établissement d'un principe d'absence de conflits d'intérêts dans les structures poursuivant une mission d'intérêt général, et la proportionnalité des sanctions avec un véritable droit à l'erreur pour les élus. Nous sommes déterminés à porter cette demande jusqu'au Parlement, avec les signatures des 277 communes et des 21 EPCI du Finistère.

Nous appelons les collectivités qui n'ont pas encore adopté cette motion à agir sans tarder. Il est encore temps de montrer notre solidarité et de faire entendre nos voix. L'échéance pour transmettre ce texte au Président du Sénat et à la Présidente de l'Assemblée nationale est fixée au 31 mars 2025.

Protéger nos élus, c'est garantir leur capacité à agir au service des habitants, c'est défendre la vitalité de nos communes, de nos intercommunalités, et la proximité qui fait la force de notre république. Soyons unis et déterminés.

Bien cordialement,
Dominique CAP



Les présidents d'intercommunalité du Finistère échantent sur la jeunesse et le logement



Le 4 décembre dernier, ce sont 61 % des intercommunalités finistériennes qui étaient représentées à la rencontre annuelle des présidents d'EPCI du Finistère afin d'échanger sur « **Jeunesse et Territoire à l'échelon intercommunal : pour une Dynamique Renouvelée et l'Accessibilité au Logement** », autour de l'intervention de Marie MORVAN, Conseillère cohésion sociale d'Intercommunalités de France qui a présenté une synthèse de deux études sur les politiques jeunesse et

aborder la plus-value de l'intercommunalité dans ce domaine. Réunis dans la belle salle de Plonévez-du-Faou (CC de Haute Cornouaille,) la rencontre s'est ensuite prolongée l'après-midi par la visite de la station expérimentale laitière de Trévarez à Saint-Goazec. Une journée riche en échanges qui aura mis en lumière les atouts de la jeunesse et une certaine disparité territoriale dans l'accompagnement des projets s'y rapportant.

AESH

Depuis plusieurs mois, l'AMF 29 s'est mobilisée pour soutenir les communes face aux difficultés liées à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne.

En l'absence de conventions signées avec l'Académie de nombreuses communes de notre département régissent elles même les AESH depuis septembre 2024. Pour celles qui ont signé des conventions, de nouveaux problèmes se posent puisque l'Académie ne se sent pas liée par les recommandations de la MDPH. Des communes ont donc fait le choix de financer pour le complément les prestations des AESH afin d'atteindre le niveau d'accompagnement recommandé par la MDPH ce qui peut représenter jusqu'à 20 000 € par an de charge pour la commune. Pour répondre à ces enjeux, l'AMF 29 a organisé une visioconférence le 10 décembre 2024 avec la DASEN.

Représentée par Mme Claudie Balcon, l'association a présenté les difficultés rencontrées, partagé des réussites et discuté de solutions. La réunion a révélé

que tous les besoins en accompagnement n'étaient pas couverts et que des retards persistaient dans la signature des conventions entre les collectivités et l'académie. En réponse, la DASEN s'est engagée à finaliser ces signatures et à améliorer la communication avec un point de contact unique (ce.aesh@ac-rennes.fr).

Pour soutenir ses adhérents, l'AMF 29 a relayé les démarches nécessaires pour les conventions et rappelé leur importance. Une enquête a également été lancée auprès des maires afin d'identifier les difficultés restantes, qu'il s'agisse du financement, du déploiement des AESH ou de la coordination entre les acteurs. Ces retours nous ont permis d'entamer des démarches auprès du Recteur d'académie, de la Ministre de l'Éducation nationale et du Sénateur Cédric Vial qui avait porté cette loi.

L'objectif de l'AMF 29 est de défendre les intérêts des communes afin d'obtenir le remboursement des fonds avancés et veiller à une meilleure prise en charge des élèves en situation de handicap sur la pause méridienne.

À noter !
Temps forts
2025 de l'AMF 29



- **LUNDI 3 FÉVRIER :**
Rencontre avec les parlementaires (en présence uniquement des administrateurs AMF 29)
- **JEUDI 3 AVRIL :**
Rencontre des femmes maires du Finistère suivie de l'**Assemblée générale de l'AMF 29** dont l'intervention centrale portera sur le rôle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans la gestion de l'eau et enjeux pour les collectivités du Finistère - Quimper
- **MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE :**
Rencontre annuelle des présidents d'intercommunalité du Finistère sur la CA du Pays de Landerneau-Daoulas
- **DU 18 AU 20 NOVEMBRE :**
107^e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France à Paris expo Porte de Versailles

Nouveau service AMF 29 : des Webinaires mensuels

Nouvel outil réservé aux adhérents AMF 29 et inclus dans leur cotisation, l'AMF 29 propose des webinaires mensuels à l'attention des élus et agents, **tous les premiers mercredis du mois**. Retrouvez ci-dessous le programme des prochaines sessions jusqu'à juin :

- **5 FÉVRIER : Enjeux et perspectives des Énergies Renouvelables (ENR)**
Discussion sur les évolutions récentes dans le domaine des ENR et les opportunités pour les collectivités.
- **5 MARS : Concilier habitat permanent et touristique dans les territoires littoraux**
Approches pour équilibrer les enjeux d'urbanisme en zones littorales.
- **2 AVRIL : Favoriser l'accès au logement pour les jeunes**
Dispositifs d'Action Logement et bonnes pratiques à mettre en place.
- **7 MAI : Préserver la langue bretonne : actions et initiatives**
Solutions pour promouvoir la langue bretonne dans les collectivités.
- **4 JUIN : La lutte contre l'habitat indigne**
Outils et responsabilités des maires pour traiter les situations d'habitat indigne

Bilan 2024 : L'État aux côtés des collectivités finistériennes

En 2024, l'État a poursuivi son haut niveau d'engagement aux côtés des collectivités territoriales finistériennes avec un soutien financier conséquent pour soutenir le développement des collectivités du Finistère et les accompagner face aux événements imprévus.

393 M€ ont été alloués au titre de la **dotations globale de fonctionnement (DGF)**, répartis entre les communes, le conseil départemental et les EPCI.

L'État a soutenu également fortement les projets d'investissement des collectivités finistériennes pour un total de 43 M€ au titre du **Fonds vert**, de la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)** de la **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)** de la **dotations de soutien à l'investissement départemental (DSID)** et du **fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**.

Pour accompagner les collectivités et les agriculteurs touchés par la tempête Ciaran, l'État a également mobilisé des moyens financiers exceptionnels, d'un montant total de 14 M€ via le **Fonds exceptionnel Ciaran** et la **dotations de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)**.

Retrouvez le communiqué de presse sur le site : www.finistere.gouv.fr/Actualites/Bilan-2024-L-Etat-aux-cotes-des-collectivites-finisteriennes

La régulation des populations de sangliers

La forte croissance de la population de sangliers en Finistère est source de nombreuses problématiques :

- dégâts de plus en plus importants sur les surfaces agricoles ;
- menaces pour la sécurité des personnes (risque routier) ;
- risque de propagation de certaines maladies et zoonoses.

Pour mémoire, le sanglier, classé « espèce susceptible d'occasionner des dégâts », n'est pas une espèce protégée.

L'État et ses partenaires (Chambre d'agriculture, fédérations des chasseurs, organisations professionnelles agricoles) se sont réunis le 18 novembre 2024 pour s'accorder sur les actions à entreprendre. **Le piégeage des sangliers, désormais possible sur l'ensemble des communes du département, vient en complément de la chasse, ouverte jusqu'au 31 mars 2025.**

L'augmentation à la fois de la chasse et du piégeage conduira à une hausse des déchets de venaison ; dès lors, il faudra aboutir à une nécessaire bonne gestion de l'équarrissage au niveau des EPCI concernés.

Liens complémentaires à l'attention des collectivités

- Vidéo des vœux du préfet : youtu.be/YpRWkv-SR04
- Discours du préfet pour le séminaire ruralité : youtu.be/enErmiE0pqY

En direct avec le Conseil départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Le Département diffuse une charte d'installation en milieu rural pour mieux vivre ensemble

56 % du territoire du Finistère est consacré à l'agriculture. L'espace rural est un lieu de travail avec des activités agricoles, mais aussi le lieu de vie d'un Finistérien sur deux. Afin de prévenir les conflits de voisinage entre agriculteurs et particuliers, une charte d'installation en milieu rural a été élaborée par le Département et présentée en décembre 2024 par Maël de Calan, Président, et Jacques Gouérou, Vice-président chargé de l'agriculture. Elle a été établie de manière concertée avec les organismes agricoles (la Chambre d'agriculture du Finistère, les Jeunes agriculteurs, le Groupement d'Agriculture Biologique, la FD CUMA) ainsi que la Chambre des Notaires du Finistère.

Espace rural : lieu de vie, lieu de travail

Outil de communication positive sur l'agriculture, la charte se veut être un document d'aide au bien vivre ensemble rappelant que la campagne est un espace à vivre pour tous où chacun doit pouvoir trouver sa place dans le respect mutuel. À l'attention du grand public, elle est accessible sur le site internet du Département (<https://www.finistere.fr/actualites/le-departement-diffuse-une-charte-dinstallation-en-milieu-rural/>), sera relayée par la Chambre d'agriculture et la Chambre des Notaires et sera diffusée par le Département à l'occasion d'événements agricoles (Agrideiz, Agrifête). La charte est complétée d'une « clause de bon voisinage » qui sera incluse dans les actes de vente immobilière, en partenariat avec la Chambre des Notaires, pour une meilleure information des acquéreurs.



Signature de la charte d'installation en milieu rural, le mercredi 11 décembre 2024.

Un Plan agriculture de 20 millions d'euros

La charte d'installation en milieu rural a été élaborée dans le cadre du Plan agriculture du Département, lancé en février 2024 et doté de plus de 20 millions d'euros sur la période 2024-2028. Ce plan comporte des mesures concrètes articulées autour de deux volets : le soutien aux agriculteurs et l'accompagnement des transitions et de l'innovation. Ce plan doit permettre de valoriser les métiers de l'agriculture, d'encourager le bien-vivre ensemble dans les campagnes, de favoriser l'installation et le renouvellement des générations, de renforcer la cohérence des espaces agricoles, de soutenir les agriculteurs en difficulté, de favoriser la compétitivité de l'agriculture finistérienne et de soutenir les organismes agricoles.

NOTRE INTÉRÊT COMMUN : DYNAMISER LE TERRITOIRE



Nos communes méritent mieux !

Pierre-Yves CADALEN, député du Finistère

Le 14 janvier dernier, dans son discours de politique générale, le Premier ministre a tenté de rassurer les élus locaux. Les maires, qui en septembre dernier étaient tenus responsables du dérapage des finances publiques¹, ont retrouvé les bonnes grâces de l'exécutif.

Après avoir entraîné le pays dans un débat dont personne ne voulait sur le cumul des mandats, le Premier Ministre a finalement consacré quelques minutes de son discours de politique générale aux collectivités locales.

Que celles-ci soient rassurées ! Elles ne sont plus suspectées d'avoir dégradé à elles-seules les finances publiques. On apprend même que l'effort financier qui leur est demandé devrait passer de 5 à 2,2 milliards d'euros. En plus de cette ristourne, qui occulte par ailleurs que le premier « effort » demandé était plus proche des 10 milliards, les collectivités locales verraient leurs problématiques réglées par un « grand mouvement de débureaucratization ».

Ces annonces ne dissipent aucunement les inquiétudes légitimes des élus locaux face à l'austérité promise. À rebours de cette déconnexion affichée, les collectivités locales méritent mieux que d'être considérées comme des sous-traitants de l'action de l'Etat. Au contraire, les enjeux du siècle et celui du dérèglement climatique en premier lieu, appellent à être pensés et articulés à l'échelon communal.

« Rendre du pouvoir au terrain » a dit François Bayrou dans son discours de politique générale. Si on voit mal à quoi peut renvoyer concrètement cette déclaration à l'intention des collectivités locales, le Premier ministre se montre en revanche plus clair sur le « grand mouvement de débureaucratization » qu'il appelle de ses vœux en ciblant les agences de l'Etat.

Si on ne sait pas exactement quelles agences sont tenues pour responsables des maux des communes, le ton est donné. Comme ses prédécesseurs, et comme le Président de la République, le gouvernement actuel jette la suspicion sur les services de l'Etat et ses agents.

Au vu de l'austérité annoncée, les communes vont devoir décaler² voire renoncer à effectuer certains investissements. Cela



© Yves Laroche

conduit directement à l'affaiblissement du tissu économique. Les dépenses des communes comptent en effet pour près de 60 % de l'investissement public en France et soutiennent des pans entiers de l'économie et des services publics pourvoyeurs d'emplois³.

Un exemple précis : à peine les JO passés, le gouvernement tourne le dos à la promotion de l'activité physique pour tous, pourtant « Grande cause nationale » 2024. En effet, les dépenses des collectivités territoriales dans le sport sont près de deux fois supérieures à celles de l'Etat, qui sont

respectivement de 12,5 milliards pour les collectivités territoriales contre 6,7 milliards pour l'Etat⁴. Dès lors, comment rendre accessible cette promesse du « sport pour toutes et tous », lorsqu'il n'y a ni les structures, ni les équipements, ni les encadrants ?

Le Gouvernement serait mieux inspiré d'accorder aux collectivités locales la confiance et les moyens dont elles ont besoin. Que ce soit pour amorcer l'adaptation de nos milieux de vie au dérèglement climatique, ou pour renouer pleinement avec la pratique de la délibération démocratique, c'est depuis la commune qu'il faut penser les grands enjeux du siècle.

Des moyens nouveaux doivent être mobilisés pour répondre à ces ambitions majeures et incontournables. Il faut que la dotation globale de fonctionnement (DGF) soit indexée sur l'inflation. Il faut renoncer à la suppression de la CVAE prévue pour 2027. Il faut élargir la taxe d'habitation aux résidences secondaires.

Ces propositions de bon sens sont portées par de nombreuses associations d'élus, et nous sommes disponibles pour les faire appliquer.

1 Déficit public : la tension monte entre Bercy et les collectivités locales, *Le Monde*, 6 septembre 2024

2 Flou budgétaire : à Brest, François Cuillandre annonce que des investissements vont devoir être décalés, *Le Télégramme*

3 Budget 2025 : une cure d'austérité aux effets délétères pour les collectivités locales, *Mediapart*

4 Coup de frein en perspective sur le financement du sport par les communes, *Le Monde*, 21 décembre 2024.